

Discrimination : 6 mois de prison (sursis) pour Redouane Ahrouch ? Bah ! C'est l'islam qu'il faut interdire

écrit par Christine Tasin | 9 mai 2019



Enfin ! Celui qui, depuis des années, en Belgique, provoque les non musulmans en prêchant pour l'imposition de la charia à tous et... a été élu à Bruxelles a été condamné à de la prison... avec sursis.

Nous avons évoqué ce débat ahurissant en Belgique l'année dernière, quand Redouane Ahrouch avait refusé de se laisser maquiller par une femme, avait refusé de serrer les mains des autres candidates et de les regarder et avait ostensiblement ignoré/méprisé la journaliste, parce que femme.

Waleed Al-husseini avait twitté sa révolte :

Belgique On croirait un sketch...

Campagne électorale en belgique : le candidat musulman refuse de se faire maquiller par une femme, de serrer la main aux autres candidates ainsi que de les regarder dans les yeux

pic.twitter.com/xJyQlTgPM4

– Waleed Al-husseini (@W_Alhusseini) [23 avril 2018](#)

<http://resistancerepublicaine.com/2018/04/24/belgique-un-candidat-musulman-impose-la-sharia-lors-dun-debat-televisuel/>

.

La journaliste, Emmanuelle Praet avait porté plainte et a gagné son procès :

Le cofondateur du parti Islam condamné pour discrimination envers Emmanuelle Praet

[...]

“Le 24 avril 2019, le tribunal correctionnel de Bruxelles a condamné monsieur Redouane Ahrouch, cofondateur et responsable du parti Islam, à six mois de prison avec sursis pour s’être rendu coupable de discrimination à l’égard d’une femme”, a affirmé Me Uyttendaele, qui représentait Emmanuelle Praet ainsi qu’Unia, l’institution publique qui lutte contre les discriminations.

Ceux-ci avaient cité directement Redouane Ahrouch devant le tribunal correctionnel à la suite du comportement sexiste qu’il avait adopté, notamment à l’égard d’Emmanuelle Praet, lors de l’émission de RTL-TVI “C’est pas tous les jours dimanche” du 22 avril 2018.

A cette occasion, Redouane Ahrouch avait refusé de se faire maquiller par une femme, avait justifié qu’on refuse de serrer la main à une femme pour des motifs religieux et avait ostensiblement refusé de dialoguer avec la chroniqueuse durant le débat, au motif qu’elle est une femme.

Selon Me Uyttendaele, le tribunal a relevé que le politicien “dénie l’intervention d’une chroniqueuse de sexe féminin en refusant de la laisser intervenir dans le débat, l’ignorant du regard et laissant le journaliste masculin seul poursuivre ses interventions”.

Le tribunal a pris en considération que les “faits étaient d’une gravité certaine en ce qu’ils sont attentatoires au respect dû à autrui et dénotent un mépris du respect dû à la loi et des règles essentielles de la vie en société”.

Pour déterminer la peine, il a estimé qu’il y avait un risque de récidive important

dans le chef de Redouane Ahrouch et que ce dernier n'avait fait preuve d'aucun amendement.

Il l'a ainsi condamné à six mois de prison avec sursis mais également à payer des dommages et intérêts de 5.000 euros à Emmanuelle Praet et de 650 euros à Unia.

Emmanuelle Praet, par la voix de son conseil, a dit se réjouir de la décision, "qui rappelle les valeurs fondamentales de l'Etat de droit et qui se fonde sur le principe qu'aucune appartenance ou conviction ne permet de remettre en cause l'égalité entre les femmes et les hommes".

<https://www.dhnet.be/actu/faits/le-cofondateur-du-parti-islam-condamne-pour-discrimination-envers-emmanuelle-praet-5cd3f739d8ad586a5a07c7c8>

.

Et on a envie de dire : à quoi bon ? Ce musulman qui applique scrupuleusement les directives coraniques ne changera pas, ne changera rien, il a toujours mis la charia avant la loi. Et combien de dizaines de millions d'autres comme lui en Europe ?

Nous sommes lassés de ces guignolades perpétuelles... De temps en temps, la justice – française ou belge ou autre, peu importe- donne un os à ronger au peuple : on vous en entendus, on vous a compris. Oui, il y a un problème, ce qui se passe est anormal... On va taper du poing sur la table.

Sauf que c'est toujours la même histoire... La justice tape sur des individus sans jamais oser dire que ces individus ne font qu'appliquer un dogme détestable, abominable, incompatible avec nos valeurs. Et la même justice de taper sur les Résistants à l'islamisation que nous sommes. Et les politiques d'enfoncer le clou. La Belloubet, une des âmes damnées de Macron, ne vient-elle pas de demander aux procureurs d'être encore plus durs avec ceux qui osent dire leur haine...

<http://video.lefigaro.fr/figaro/video/haine-en-ligne-belloubet-exige-dans-les-24-heures-le-retrait-des-commentaires->

haineux/6021516913001/

On sait qui est visé. Ce ne sont pas les Redouane Ahrouch, ce sont les Renaud Camus, les Identitaires, les Christine Tasin...

.

Marre. Marre de cette lâcheté, marre de ces mensonges...

Parce que, tout de même, il y a des années que nous dénonçons, nous, Redouane Ahrouch et son parti Islam. Son abominable parti Islam dont le programme aurait dû générer un scandale d'Etat.

Rien.

Pourtant, dès son élection en 2012, Redouane Ahrouch disait clairement sa volonté d'imposer la charia en Belgique et refusait déjà de serrer les mains et de regarder les yeux des journalistes qui l'interviewaient. En toute impunité !

Pourtant, Redouane Ahrouch dit clairement l'année dernière : "en 2030 nous aurons la majorité, nous pourrons imposer l'islam"

<http://resistancerepublicaine.com/2018/09/26/le-parti-islamique-qui-defie-leurope-en-2030-nous-serons-la-majorite/>

Pourtant, le programme du parti Islam est clair comme de l'eau de roche :

<http://resistancerepublicaine.com/2018/10/13/dimanche-les-belges-vont-ils-voter-pour-le-parti-islam/>

.

Pourtant... ils sont tous à plat ventre devant le veau d'or islamique...

<http://resistancerepublicaine.com/2019/05/08/les-futurs-imams->

[anglais-apprennent-que-la-musique-est-satanique-et-alors-cest-dans-le-coran/](#)